

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 janvier 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2012, à 19h00, à la salle Carmel, située au 607, chemin du Progrès, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

<i>Églantine Leclerc Vénuti</i>	<i>Mélanie Venne</i>
<i>Micheline Bélec</i>	<i>Alain St-Amour</i>
<i>Romuald Sauvé</i>	<i>Geneviève Brisebois</i>

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Membre absent :

La secrétaire-trésorière adjointe Manon Taillon est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 04

Résolution no : 7873

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par la secrétaire-trésorière adjointe :

Adoptée

Résolution no : 7874

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du 13 décembre 2011

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 13 décembre 2011 tel que présenté par la secrétaire-trésorière adjointe :

Adoptée

CORRESPONDANCE

La secrétaire donne un bref compte-rendu de la correspondance reçue depuis la dernière session ordinaire du Conseil municipal.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution no : 7875

REGISTRE DES COMPTES À PAYER – Au 31 décembre 2011

Il est proposé par Romuald Sauvé

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les comptes fournisseurs au 31 décembre 2011 tels que présentés au montant total de 95 755.16 \$

Chèques salaires # D1100719 @ D1100800 = 42 186.76 \$

Chèques fournisseurs # C1101206 @ C1101245 = 24 684.92 \$

Chèques manuels # M0110163 @ M110175 = 28 883.48 \$

Adoptée

La secrétaire-trésorière adjointe confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

Résolution no : 7876

AUTORISATION DE PAIEMENT – Incompressibles et paiements pré-autorisés pour l'année 2012

Il est proposé par Mélanie Venne

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer les paiements des dépenses incompressibles soit par chèque ou via internet.

Il est de plus résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à consentir les paiements des dépenses pré-autorisées au budget 2012 tel que les abonnements et cotisations ou toute autre facture récurrente à chaque année.

Les subventions accordées aux divers organismes de la municipalité ne font pas partie de cette autorisation.

Adoptée

Résolution no : 7877

AUTORISATION DE PAIEMENT – Facture annuelle, soutien technique et téléphonique 2012 - CIB

Il est proposé par Geneviève Brisebois

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement annuel au montant de 4 070.12 \$ incluant les taxes, à la Corporation Informatique Bellechasse pour le soutien technique et téléphonique 2012

Ce montant est réparti dans les postes budgétaires comme suit :

02-130-40-414-00 : 2 617.12 \$

02-470-40-414-00 : 193.00 \$

02-610-40-414-00 : 1 083.00 \$

Adoptée

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

La secrétaire-trésorière adjointe certifie avoir reçu, tel que stipulé à l'article 358 de la Loi sur les Élections et Référendums que chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du Conseil doit déposer devant celui-ci une mise à jour de sa déclaration des intérêts pécuniaires.

Résolution no : 7878

RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2012 ADMO

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement d'une somme de 646.91 \$ incluant les taxes et pour le renouvellement de la cotisation annuelle 2012, à l'ADMQ.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-130-40-494-00.

Adoptée

Résolution no : 7879

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par Romuald Sauvé

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement d'une somme de 924.01 \$ incluant les taxes et pour le renouvellement de l'adhésion annuelle 2012, à la Fédération Québécoise des Municipalités

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-110-40-494-00.

Adoptée

Résolution no : 7880

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement d'une somme de 182.28 \$ incluant les taxes et pour le renouvellement de l'adhésion annuelle 2012, à Québec Municipal.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-110-40-494-00.

Adoptée

Résolution no : 7881

AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation sur la maximisation d'Outlook

Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser les employés (es) de l'administration et urbanisme, à assister aux formations sur la Gestion, classement et rédaction efficaces des courriels ainsi que le cours Maîtriser son temps avec Outlook. De payer les frais d'inscription ainsi que les frais inhérents à cette formation.

Cette formation se donnera à Mont-Laurier les 22, 23 et 24 février 2012.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-110-40-494-00.

Adoptée

Résolution no : 7882

BONIFICATION DE SERVICE PREMIÈRE LIGNE

ATTENDU QUE :

Suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur l'Éthique et déontologie, le Service Première Ligne permet, pour un supplément annuel de 500 \$, à tous les membres du conseil municipal de bénéficier d'un service de consultation auprès d'un avocat spécialisé en droit municipal et dûment inscrit à la liste de conseillers à l'éthique et à la déontologie tenue par le MAMROT;

ATTENDU QUE :

Ce nouveau service permet à tous les élus de la municipalité de consulter, de manière préventive, et d'obtenir une note succincte et confidentielle, suite à la consultation, pour faire état des recommandations formulées;

ATTENDU QUE :

Ce service procure aux élus l'avantage d'une protection lorsque la Commission municipale du Québec enquête au sujet du comportement d'un élu municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter l'offre de bonification du Service Première Ligne, déposée par Tremblay Bois Mignault Lemay et de payer les frais s'y rattachant en plus des frais annuels pour le service dont nous disposons actuellement.

Adoptée

Résolution no : 7883

COTISATION ANNUELLE À LA FADOQ

Il est proposé par Mélanie Venne

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de 75.00 \$ pour la cotisation annuelle à la FADOQ.

Ce montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

Résolution no : 7884

RECONNAISSANCE DU PROGRAMME QUALITÉ LOGI-ÊTRE DU RÉSEAU FADOQ

ATTENDU QUE :

FADOQ – Région des Laurentides est un organisme à but non lucratif qui défend les droits collectifs des personnes de 50 ans et plus;

ATTENDU QUE : *Le Réseau FADOQ des Laurentides a développé, grâce à des fonds dédiés par le ministère de la Santé et des Services sociaux et par le ministère de la Famille et des Aînés, le Programme Qualité Logi-être (PQLE), un programme volontaire d'appréciation de la qualité de l'environnement humain et physique des résidences privées pour aînés. Ce programme mesure la satisfaction des résidents, fait une classification ainsi qu'une différenciation des résidences basées sur une analyse de la qualité qui seront décrites dans un bottin de références;*

ATTENDU QUE : *le PQLE représente un programme reconnu par le ministère de la Santé et des Services sociaux comme étant complémentaire à la Certification gouvernementale des résidences privées pour personnes âgées dans les Laurentides*

EN CONSÉQUENCE : *Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe reconnaisse le Programme Qualité Logi-être du Réseau FADOQ qui apprécie et classifie les résidences privées pour personnes âgées sur le territoire de la région des Laurentides.*

Adoptée

Résolution no : 7885
RECONNAISSANCE DES JEUX D'HIVER – 50+ FADOQ

ATTENDU QUE : *Le Réseau FADOQ des Laurentides fait la promotion d'un vieillissement actif par la pratique de sports de plein air hivernaux auprès des personnes de 50 ans et plus sur le territoire de la Région des Laurentides;*

ATTENDU QUE : *L'organisme est promoteur d'un « Festival sportif hivernal » les Jeux d'hiver 50+, un événement régional à portée provinciale, axé autour du hockey, du ski alpin, du ski de fond, de la raquette et de curling, qui sera réalisé pour une 4^e édition du 31 janvier au 5 février 2012;*

ATTENDU QUE : *L'organisation d'un événement d'envergure régionale, tel que celui-ci, aura un impact positif sur le récréotourisme dans les Laurentides, tout en démontrant le dynamisme qui persiste chez les personnes de 50 ans et plus;*

EN CONSÉQUENCE : *Il est proposé par Romuald Sauvé
Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe reconnaisse les « Festivals sportifs hivernaux » les Jeux d'hiver 50+ pour sa valeur positive à l'égard de la promotion de saines habitudes de vie chez les personnes de 50 ans et plus de sa communauté;*

Que le conseil municipal reconnaisse qu'un événement de cette envergure ait besoin, pour sa promotion et sa réalisation, de subventions provenant d'instances régionales ou gouvernementales appropriées.

Adoptée

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution no : 7886
AUTORISATION DE DÉPENSE - Colloque sécurité civile

*Il est proposé par Mélanie Venne
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Éric Paiement, coordonnateur des mesures d'urgence, à assister au Colloque de la sécurité civile qui se tiendra les 14, 15 et 16 février 2012 à Saint-Hyacinthe, de payer les frais d'inscription au montant de 270.00 \$, incluant une formation de 15.00 \$ et le banquet 60.00 \$. De rembourser les frais inhérents à ce Colloque qui ne sont pas inclus dans le coût d'inscription sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications à la Convention collective.*

Ce montant est prévu au poste budgétaire 02-230-30-346-00

✚ *Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour ce déplacement.*

Adoptée

HYGIÈNE DU MILIEU

TRANSPORT

Résolution no : 7887
TRANSPORT ADAPTÉ – Contribution municipale

*Il est proposé par Romuald Sauvé
Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe s'engage à contribuer pour un montant correspondant à 20 % du coût marginal maximal de 14 \$ des coûts de service du transport adapté. Toutefois, la contribution pourra être moindre que 20 % si la contribution du milieu usagers et municipalités dépasse 35 % conformément aux modalités d'application du cadre financier 2012 – 2013 du Programme d'aide gouvernemental au transport adapté aux personnes handicapées.*

Adoptée

Résolution no : 7888
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2012 À LA COMBEQ

*Il est proposé par Mélanie Venne
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement au montant incluant les taxes de 206.96 \$ pour une deuxième inscription, pour le renouvellement de l'adhésion 2012 à la COMBEQ pour l'inspecteur en travaux publics.*

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-320-40-494-00.

Adoptée

URBANISME

Résolution no : 7889
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2011 À LA COMBEQ

*Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement au montant incluant les taxes de 304.68 \$ pour une première inscription, pour le renouvellement de l'adhésion 2012 à la COMBEQ pour l'inspecteur en bâtiment et environnement.*

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-610-40-494-00.

Adoptée

Résolution no : 7890
AUTORISATION DE DÉPENSE – FORMATION « Insalubrité des bâtiments Module 1 & 2 »

*Il est proposé par Geneviève Brisebois
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et environnement, Éric Paiement, à assister à la formation « Insalubrité des bâtiments Module 1 & 2 » qui se tiendra les 24 et 25 janvier 2012 à St-Jérôme, de payer les frais d'inscription au montant de 450.00 \$ plus taxes et de plus, rembourser les frais inhérents à cette formation sur présentation de pièces justificatives selon les termes à la Convention collective*

Des montants sont disponibles à cet effet au poste 02-610-30-346-00 pour l'inscription et au poste 02-610-30-310-00 pour les autres frais.

Adoptée

Résolution no : 7891

AUTORISATION DE DÉPENSE – FORMATION « Lecture de plans et devis et initiation au Code de construction »

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et environnement, Éric Paiement, à assister à la formation « Lecture de plans et devis et initiation au Code de construction » qui se tiendra les 17 et 18 janvier 2012 à St-Jérôme, de payer les frais d'inscription au montant de 450.00 \$ plus taxes et de plus, rembourser les frais inhérents à cette formation sur présentation de pièces justificatives selon les termes à la Convention collective

Des montants sont disponibles à cet effet au poste 02-610-30-346-00 pour l'inscription et au poste 02-610-30-310-00 pour les autres frais.

Adoptée

Résolution no : 7892

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'URBANISME

Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter les conditions de renouvellement de l'entente intermunicipale en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique avec la MRC d'Antoine-Labelle et d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière adjointe à signer ladite entente qui sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014.

Adoptée

Résolution no : 7893

AUTORISATION DE CARTE DE CRÉDIT

Il est proposé par Mélanie Venne

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser une demande de carte de crédit de la municipalité au nom de Éric Paiement, dans le cadre de ses fonctions d'inspecteur en bâtiment et environnement, ainsi que coordonnateur des mesures d'urgence.

Adoptée

LOISIRS

Résolution no : 7894

AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention dépouillement de l'arbre de Noël 2011

Il est proposé par Romuald Sauvé

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 1 000.00 \$, à la Maison de la Famille pour l'activité du dépouillement de l'arbre de Noël 2011.

Ce montant sera versé au budget de l'année 2011. Un montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

IMMOBILISATION

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Manon Taillon, secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENTS

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19 h 31

19 h 35 : La conseillère Geneviève Brisebois quitte la réunion

19 h 40 : Retour de la conseillère Geneviève Brisebois

Fin : 19 h 47

Personnes présentes : 3

LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé

Résolution no : 7895

FERMETURE DE LA SESSION RÉGULIÈRE

Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l'unanimité de clore la session

Adoptée

Il est 19 h 48

Normand St-Amour, maire

Manon Taillon, Secrétaire-trésorière adjointe

✚ *Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la session du 14 février 2012 par la résolution # 7897*